

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Doubs
Commune de CHARQUEMONT
25140

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

2023-27 – Renouvellement du contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien du défibrillateur de la Mairie avec la Société Drive DeVilbiss Healthcare France

Le Maire de CHARQUEMONT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n°18/2020 du 25 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la nécessité de procéder au renouvellement du contrat de maintenance annuelle du défibrillateur installé à la mairie de Charquemont,

Vu l'offre formulée par la Société Drive DeVilbiss Healthcare France,

DECIDE

Article 1 : Un contrat de maintenance est signé avec la Société Drive DeVilbiss Healthcare France domiciliée Chaussée du Ban la Dame, Parc d'activités Eiffel Energie, ZAC du Ban de la Dame, BP 19, 54390 FROUARD, pour la vérification et l'entretien du défibrillateur installé à la Mairie, Place de l'Hôtel de Ville à Charquemont. Ce contrat est conclu pour une durée de un an à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée totale ne puisse excéder trois ans.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager pour la première année est fixé à 270 € HT (au taux normal de TVA en vigueur). Ce montant pourra être réactualisé annuellement à la date de renouvellement du contrat.

Article 3 : La présente décision est transmise au service de légalité de la Sous-Préfecture de Montbéliard et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors de la prochaine séance.

Charquemont, le 03/05/2023

Le Maire,
Roland MARTIN

